

Fiche de Données de Sécurité

NEVE ^^NEW^^KG25



Fiche signalétique du 6/8/2021, révision 2

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: NEVE ^^NEW^^KG25

Code commercial: 70659

UFI: FM00-G0G4-P00T-9SCJ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Produit de détergence

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

FRA.BER S.R.L.

Via M.Merisi 40-46

24051 Antegnate (BG) - Italy

Tel.+390363905287

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

info@fra-ber.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:

Centro Antiveleni - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +390266101029

Fra-Ber s.r.l. via M.Merisi 40-46, 24051 Antegnate (BG), tel. +390363905287

CAV "Ospedale Pediatrico Bambino Gesù" – Roma: 06.6859.3726

CAV "Azienda Ospedaliera Università di Foggia" – Foggia: 800.183.459

CAV "Azienda Ospedaliera A. Cardarelli" – Napoli: 081.545.3333

CAV Policlinico "Umberto I" – Roma: 06.4997.8000

CAV Policlinico "A. Gemelli" – Roma: 06.305.4343

CAV Azienda Ospedaliera "Careggi" U.O. Tossicologia Medica – Firenze: 055.794.7819

CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica – Pavia: 0382.24.444

CAV Ospedale Niguarda – Milano: 02.66.1010.29


CAV Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXIII – Bergamo: 800.88.33.00

CAV Centro antiveleni Veneto – Verona: 800.011.858

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

 Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Fiche de Données de Sécurité

NEVE ^^NEW^^KG25

Attention

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Qualité spéciale:

Aucune

Contient:

TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

Contenu du produit :

Agents de surface anioniques

5 - 15 %

EDTA et sels

< 5 %

Le produit contient également Parfums

:

Allergènes :

COUMARIN, GERANIOL, CITRONELLOL, HEXYL CINNAMAL, BENZYL SALICYLATE, LINALOOL, ALPHA-ISOMETHYL IONONE, BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL, AMYL CINNAMAL, D-LIMONENE, BENZYL BENZOATE

Agents conservateurs:

1,2-benzisotiazol-3(2H)-one, 2-Fenossietanolo

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger



RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.





3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie	Plus d'informations
>= 5% - < 15%	SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE	CAS: 68439-57-6 EC: 931-534-0 REACH No.: 01-21194902 34-40	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318 Limites de concentration	REACH n° : Polymer: N.A.

Fiche de Données de Sécurité

NEVE ^^NEW^^KG25

			spécifiques: C >= 5%: Skin Irrit. 2 H315 C >= 38%: Eye Dam. 1 H318 5% <= C < 38%: Eye Irrit. 2 H319	
>= 2% - < 5%	(2-METOSSIME TILETOSSI)PR OPANOLO	CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2 REACH No.: 01-21194500 11-60	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.	REACH n° : Polymer: N.A.
< 2%	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	CAS: 54464-57-2 EC: 259-174-3 REACH No.: 01-21194899 89-04	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1.	REACH n° : Polymer: N.A.
< 2%	acetato di isopentile	CAS: 123-92-2 EC: 204-662-3 REACH No.: 01-21195484 08-32	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 EUH066	REACH n° : Polymer: N.A.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Fiche de Données de Sécurité

NEVE ^^NEW^^KG25

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

(2-METOSSIMETILETOSSI)PROPANOLO - CAS: 34590-94-8

Fiche de Données de Sécurité

NEVE ^^NEW^^KG25

TLV-TWA - TWA: 308 mg/m³, 50 ppm - Notations: H

UE - TWA(8h): 308 mg/m³, 50 ppm - Notations: Skin

ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Notations: Skin - Eye and URT irr, CNS impair

acetato di isopentile - CAS: 123-92-2

UE - TWA(8h): 270 mg/m³, 50 ppm - STEL: 540 mg/m³, 100 ppm

ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 100 ppm - Notations: URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

(2-METOSSIMETILETOSSI)PROPANOLO - CAS: 34590-94-8

Travailleur professionnel: 308 - Consommateur: 37.2 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Travailleur professionnel: 283 - Consommateur: 121 04 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Consommateur: 36 04 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one - CAS: 54464-57-2

Travailleur professionnel: 0.1011 07 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 1.73 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 1.76 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

(2-METOSSIMETILETOSSI)PROPANOLO - CAS: 34590-94-8

Cible: Eau douce - valeur: 19 mg/l

Cible: Aquatique, libération temporaire - valeur: 190 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 1.9 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 70.2 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 7.02 mg/kg

Cible: FRAB1 - valeur: 2.74 mg/kg

Cible: 09 - valeur: 4168 mg/l

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one - CAS: 54464-57-2

Cible: Eau douce - valeur: 0.0028 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.00028 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.73 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.75 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.705 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui offrent une protection complète à la peau, par exemple, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

gants en nitrile; le min. le temps de rupture du guati est de: 480 min; l'épaisseur des gants est: 0,38 mm

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

Fiche de Données de Sécurité

NEVE ^^NEW^^KG25

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	jaune clair	--	--
Odeur:	inodore	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	>100 °C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	10.3 ± 0.5	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	partiellement soluble	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	1.01 g/cm ³ +/-0,01 g/cm ³	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.	--	--
------------------------	------	----	----

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Température de stockage:	5°C < x < 20°C	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

Fiche de Données de Sécurité

NEVE ^^NEW^^KG25

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

NEVE ^^NEW^^KG25

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

(2-METOSSIMETILETOSSI)PROPANOLO - CAS: 34590-94-8

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5135 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 9510 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 275 ppm - Durée: 7H

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one - CAS: 54464-57-2

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5.000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 5.000 mg/kg

Test: EC54 - Voie: Inhalation > 100 mg/l

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Fiche de Données de Sécurité

NEVE ^^NEW^^KG25

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

NEVE ^^NEW^^KG25

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(2-METOSSIMETILETOSSI)PROPANOLO - CAS: 34590-94-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1919 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 969 mg/l - Durée h: 72

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one - CAS: 54464-57-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1.30 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Metodo: OECD TG 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1.38 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Metodo: OECD TG 202

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.60 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Metodo: OECD TG 201

acetato di isopentile - CAS: 123-92-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 450 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 42 mg/l - Durée h: 48

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

(2-METOSSIMETILETOSSI)PROPANOLO - CAS: 34590-94-8

Biodégradabilité: Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

(2-METOSSIMETILETOSSI)PROPANOLO - CAS: 34590-94-8

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

(2-METOSSIMETILETOSSI)PROPANOLO - CAS: 34590-94-8

Mobilité dans le sol: Mobile - Remarques: potenziale molto alto

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-Numéro ONU: Sans danger

ADR/RID/ADN-UN Number: Sans danger

ADR/RID-UN Number: Sans danger

Fiche de Données de Sécurité

NEVE ^^NEW^^KG25

- ADR/ADN-UN Number: Sans danger
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Composés Organiques Volatils - COV = 4.00 %

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Fiche de Données de Sécurité

NEVE ^^NEW^^KG25

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Paragraphs modified from the previous revision:

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre,
Commission of the European Communities

Fiche de Données de Sécurité

NEVE ^^NEW^^KG25

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.